

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 420

présenté par

M. Apparü, M. Martin, M. Solère, M. Douillet, M. Aubert, M. Fromion, M. Vitel et Mme Le Callennec

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 89 :

« L'anglais dès... (*le reste sans changement*) »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est essentiel que les jeunes français maîtrisent l'anglais couramment.

La seconde langue vivante au collège doit permettre de diversifier l'apprentissage des langues vivantes.